



# RAPPORT DE GESTION – PÉRIODES DE TROIS MOIS TERMINÉES LES 31 MAI 2016 ET 2015

## Introduction

Le présent rapport de gestion vise à donner au lecteur un aperçu des résultats financiers et de l'évolution de la situation financière d'Acasti Pharma Inc. (« Acasti » ou la « Société ») au 31 mai 2016 et pour la période de trois mois terminée à cette date. Le présent rapport de gestion explique les variations significatives dans les états du résultat global, les états de la situation financière et les tableaux des flux de trésorerie d'Acasti pour les périodes de trois mois terminées les 31 mai 2016 et 2015. La Société a commencé ses activités après avoir obtenu une licence exclusive mondiale de sa société mère, Neptune Technologies & Bioressources Inc. (« Neptune »), en août 2008.

Dans le présent rapport de gestion, l'information financière pour la période de trois mois terminée le 31 mai 2016 est basée sur les états financiers intermédiaires de la Société qui ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (les « IFRS »), telles qu'elles sont publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »). Conformément à son mandat, le comité d'audit du conseil d'administration de la Société examine le contenu du rapport de gestion et en recommande l'approbation au conseil d'administration. Le conseil d'administration a approuvé le présent rapport de gestion le 11 juillet 2016. Les informations fournies dans ce rapport sont actuelles à cette date, sauf indication contraire. Notez qu'il n'y a pas eu de changements importants en ce qui concerne les rubriques « Utilisation d'estimations et évaluation des incertitudes », « Méthodes comptables critiques », « Future modification comptable », « Instruments financiers » et « Facteurs de risque » par rapport à celles présentées par la Société dans son rapport de gestion annuel 2016 tel que déposé auprès des autorités réglementaires le 25 mai 2016. La Société publie ses résultats financiers en dollars canadiens. Tous les montants qui apparaissent dans le présent rapport de gestion sont exprimés en milliers de dollars canadiens, à l'exception des nombres d'actions et des montants par action et à moins d'indication contraire.

Des informations supplémentaires sur la Société se trouvent sur le site Web de SEDAR, à [www.sedar.com](http://www.sedar.com), et sur le site Web de EDGAR, à [www.sec.gov/edgar.shtml](http://www.sec.gov/edgar.shtml), sous le nom d'Acasti Pharma Inc.

Les actions de catégorie A de la Société sont inscrites à la cote de la Bourse de croissance TSX, sous le symbole « APO » et à la cote du système NASDAQ Capital Market, sous le symbole « ACST ».

### Énoncés prospectifs

Le présent rapport de gestion renferme certains renseignements qui peuvent constituer de l'information prospective au sens des lois sur les valeurs mobilières canadiennes et des énoncés prospectifs au sens des lois sur les valeurs mobilières fédérales américaines (désignés par Acasti dans le présent rapport de gestion à titre d'« information prospective »). L'information prospective se reconnaît à l'emploi de verbes comme « prévoir », « planifier », « croire », « s'attendre à », « estimer », « entendre », « prédire » et « continuer », de verbes au conditionnel ou au futur, de l'adjectif « potentiel » ou d'autres expressions similaires concernant des questions qui ne constituent pas des énoncés portant sur des faits présents ou des faits historiques. L'information prospective dans le présent rapport de gestion comprend, mais de façon non limitative, de l'information ou des énoncés concernant :

- la capacité d'Acasti de poursuivre ses essais cliniques portant sur son médicament candidat CaPre<sup>MD</sup> et d'en entreprendre de nouveaux, y compris le moment de la réalisation des essais et leurs résultats;
- la capacité d'Acasti de commercialiser ses produits et son médicament candidat;
- la capacité d'Acasti de conclure des ententes avec un fabricant indépendant lui permettant d'obtenir suffisamment de matières premières pour mener à bien ses activités, notamment sa capacité de retenir les services d'un tiers afin qu'il fabrique le CaPre<sup>MD</sup> conformément aux bonnes pratiques courantes de fabrication (« BPCF »);
- la capacité d'Acasti de faire homologuer le CaPre<sup>MD</sup> par les organismes de réglementation et de maintenir cette homologation; et
- les attentes d'Acasti en ce qui a trait à sa situation financière, y compris ses produits d'exploitation, sa recherche et son développement, ses charges, ses marges brutes, ses liquidités, ses ressources en capital et ses dépenses en immobilisations.

Même si l'information prospective est fondée sur ce qu'Acasti croit être des hypothèses raisonnables, personne ne devrait s'y fier indûment puisque les résultats réels peuvent différer considérablement de l'information prospective.

En outre, l'information prospective comporte un certain nombre de risques connus et inconnus, des incertitudes et d'autres facteurs, notamment ceux qui sont décrits dans le présent rapport de gestion à la rubrique « Facteurs de risque », dont bon nombre sont indépendants de la volonté de la Société et qui sont susceptibles de faire en sorte que les résultats et les événements réels de la Société diffèrent considérablement de ceux qu'indique ou que laisse entendre l'information prospective, notamment ceux qui se rapportent à ce qui suit :

- la possibilité de succès des essais cliniques actuels et futurs de la Société;
- la possibilité de succès de la commercialisation du CaPre<sup>MD</sup>;
- les antécédents de pertes nettes de la Société et sa capacité à devenir rentable dans le future;
- la dépendance de la Société envers des tiers pour ce qui est de la fabrication, de l'offre et de la distribution de ses produits ainsi que de son approvisionnement en matières premières, y compris la capacité de retenir des tiers afin qu'ils fabriquent le CaPre<sup>MD</sup> conformément aux BPCF;
- la capacité de la Société de conclure des ententes de distributions en ce qui a trait à Capre<sup>MD</sup> dans l'éventualité où Capre<sup>MD</sup> atteindrait le stade de la commercialisation;
- la capacité de la Société de gérer efficacement sa future croissance;
- la capacité de la Société d'atteindre davantage de rentabilité;
- la capacité de la Société d'obtenir du financement futur de Neptune ou de toute autre tierce partie à des conditions favorables ou à d'autres conditions et donc de poursuivre ses activités;
- la capacité de la Société de faire accepter ses produits sur le marché;
- la capacité de la Société d'attirer, d'embaucher et de garder à son service des membres clés de la direction et du personnel scientifique clé;
- la capacité de la Société d'atteindre à temps les étapes annoncées publiquement;
- la capacité de la Société de se défendre dans le cadre de toute poursuite en responsabilité liée à ses produits pouvant être intentée contre elle;
- la concurrence vive livrée par d'autres sociétés des secteurs des produits pharmaceutiques, des compléments alimentaires et des aliments médicaux;
- la capacité de la Société de protéger et de défendre ses droits de propriété intellectuelle et d'éviter d'enfreindre les droits de propriété intellectuelle de tierces parties.

Par conséquent, toute l'information prospective doit être lue sous réserve de la présente mise en garde et rien ne garantit que les résultats ou que les événements qu'elle prévoit se matérialiseront ou, même s'ils se matérialisent pour l'essentiel, qu'ils auront les incidences prévues sur l'entreprise, la situation financière ou les résultats d'exploitation de la Société. Le lecteur ne devrait donc pas se fier indûment à l'information prospective. Sauf si les lois applicables l'exigent, Acasti n'est pas tenue de mettre à jour ni de modifier l'information prospective à la suite de nouveaux renseignements, d'événements futurs ou autre. L'information prospective est donnée en date du présent rapport de gestion.

### **Mise en garde concernant les mesures financières non conformes aux IFRS**

La Société utilise des mesures financières ajustées, incluant la perte d'exploitation non-IFRS (perte d'exploitation avant les intérêts, l'impôt et les amortissements), pour évaluer sa performance d'exploitation. Ces mesures financières non conformes aux IFRS sont issues directement des états financiers de la Société et sont présentées de manière uniforme d'une période à l'autre. La Société utilise ces mesures afin d'évaluer sa performance financière historique et future, ainsi que sa performance par rapport à ses concurrents. Ces mesures aident également la Société à planifier et à faire des projections pour les périodes futures ainsi qu'à prendre des décisions opérationnelles et stratégiques. La Société est d'avis qu'en rendant cette information disponible aux investisseurs, en plus des mesures conformes aux IFRS, elle permet à ceux-ci de voir ses résultats du point de vue de la direction, et ainsi de mieux comprendre sa performance financière passée et future.

La réglementation en matière de valeurs mobilières exige que les sociétés avertissent les lecteurs du fait que les résultats et d'autres mesures établis selon un autre référentiel que les IFRS n'ont pas de sens normalisé et qu'il est peu probable qu'ils soient comparables à des mesures semblables utilisées par d'autres sociétés. Par conséquent, ces mesures ne doivent pas être considérées de manière isolée. La Société utilise la perte d'exploitation non-IFRS pour mesurer sa performance d'une période à l'autre sans les variations découlant de certains ajustements qui pourraient éventuellement fausser l'analyse des tendances de sa performance d'exploitation et parce qu'elle estime que cette mesure fournit de l'information pertinente sur sa situation financière et ses résultats d'exploitation. La méthode de calcul de la perte d'exploitation non-IFRS d'Acasti peut différer de celle utilisée par d'autres sociétés.

Acasti calcule sa perte d'exploitation non-IFRS en ajoutant à la perte nette les charges financières, les amortissements et en soustrayant les produits financiers. D'autres éléments sans incidence sur la performance d'exploitation de la Société sont exclus du calcul puisqu'ils peuvent varier de manière importante d'une période à l'autre. Les produits financiers et charges financières incluent le profit (la perte) de change et la variation de la juste valeur des passifs dérivés au titre des bons de souscription. Acasti exclut du calcul de sa perte d'exploitation non-IFRS l'incidence de certaines transactions non monétaires comptabilisées, comme la rémunération à base d'actions. La Société juge qu'il est utile d'exclure cet élément puisqu'il constitue une charge hors trésorerie. Le fait d'exclure cet élément ne veut pas dire qu'il est nécessairement non récurrent.

Un rapprochement de la perte nette à la perte d'exploitation non-IFRS est présenté plus loin dans ce document.

### **Aperçu de l'entreprise**

Acasti est une société biopharmaceutique émergente qui exerce principalement des activités de recherche et de développement ainsi que de commercialisation de nouveaux produits thérapeutiques à base d'huile de krill sous forme de phospholipides omega-3 destinés à traiter certains troubles cardiométaboliques, plus particulièrement des anomalies relatives aux lipides dans le sang appelées dyslipidémie. Le krill est une source importante de phospholipides et d'acides gras polyinsaturés, principalement d'acides eicosapentaénoïques (EPA) et d'acides docosahexaénoïques (DHA), qui constituent tous deux un type d'acide gras oméga-3 bien connu pour être bénéfique pour la santé humaine.

Conformément à une convention de licence conclue avec Neptune en août 2008, Acasti a obtenu une licence exclusive de droits sur le portefeuille de propriété intellectuelle de Neptune relié aux applications dans le domaine des maladies cardiovasculaires (la « Convention de licence »). En décembre 2013, la Société a conclu avec Neptune une convention de paiement par anticipation, aux termes de laquelle elle a exercé son option en vertu de la Convention de licence de payer par anticipation toutes les redevances futures devant être payées aux termes de la Convention de licence de l'exercice

2014. La Convention de licence libre de redevances permet à Acasti d'exploiter les droits de propriété intellectuelle visés afin de développer de nouveaux ingrédients pharmaceutiques actifs (« APIs ») dans des produits commerciaux destinés aux marchés des aliments fonctionnels et des médicaments sur ordonnance. Acasti est responsable de mener à bien la recherche et le développement des APIs, d'obtenir les approbations et les soumissions réglementaires requises, et de déposer les dossiers de propriété intellectuelle reliés aux applications cardiovasculaires. Acasti doit faire approuver les produits qu'elle développe par la FDA avant d'entreprendre des essais cliniques et les faire approuver par des organismes de réglementation similaires avant d'être autorisée à les vendre.

Le CaPre<sup>MD</sup>, médicament candidat sur ordonnance d'Acasti, est un concentré hautement purifié de phospholipide oméga-3 dérivé de l'huile de krill développé en vue d'aider à traiter l'hypertriglycéridémie sévère, état se caractérisant par des taux très élevés de triglycérides dans le sang. Deux essais cliniques de phase II (TRIFECTA et COLT) ont débuté en 2011 au Canada et sont maintenant terminés. Les essais cliniques avaient pour objectif d'évaluer l'innocuité et l'efficacité du CaPre<sup>MD</sup> sur la gestion de l'hypertriglycéridémie légère à sévère (taux élevé de triglycérides compris entre 200 à 877 mg/dL). Les deux essais cliniques comportaient également l'objectif secondaire d'évaluer l'efficacité du CaPre<sup>MD</sup> sur la gestion de l'hypertriglycéridémie légère à modérée (taux élevé de triglycérides compris entre 200 à 499 mg/dL) et de l'hypertriglycéridémie grave (taux élevé de triglycérides compris entre 500 et 877 mg/dL). L'essai clinique COLT à étiquette ouverte a été complété au deuxième trimestre de l'exercice 2014 et l'essai clinique TRIFECTA a été complété au deuxième trimestre de l'exercice 2015. En fonction des résultats positifs de ces essais cliniques, Acasti a déposé une demande d'approbation d'un nouveau médicament expérimental auprès de la Food & Drug Administration (la « FDA ») afin de mener un essai clinique de pharmacocinétique (PK) aux États-Unis. Acasti a ultérieurement reçu l'autorisation de conduire l'essai PK et celui-ci a été complété au deuxième trimestre de l'exercice 2015.

En raison d'une décision de la FDA de ne pas autoriser la commercialisation d'un médicament concurrent à l'intention de patients souffrant d'une forme légère à modérée de cette affection avant que les bienfaits cliniques de ce produit n'aient été démontrés, Acasti se concentre d'abord et avant tout sur le groupe de patients atteints d'hypertriglycéridémie grave.

Au cours de la dernière année fiscale, Acasti a annoncé que les bureaux de brevets japonais, taïwanais et mexicains ont chacun accordé Acasti un brevet de composition et d'utilisation. Les brevets sont valides jusqu'en 2030 et portent sur des compositions de concentrés de phospholipides thérapeutique oméga-3 qui couvrent des procédés pour traiter ou prévenir les maladies associées à des troubles cardiovasculaires, aux syndromes métaboliques, à l'inflammation, aux maladies neuro-développementales et maladies neurodégénératives. Ils sont en addition de plusieurs autres brevets sur la composition de phospholipides qu'Acasti a obtenu aux États-Unis, en Australie, au Mexique, en Arabie Saoudite, au Panama et en Afrique du Sud. De plus, des demandes de brevets similaires se poursuivent dans de nombreux pays. Au cours de la même période, le bureau chinois des brevets a également accordé à Acasti un brevet de composition et d'utilisation. Le brevet (ZL 201,080,059,930,4), qui est valide jusqu'en 2030, concerne également des compositions des concentrés thérapeutiques phospholipides oméga-3.

L'octroi de ces brevets est une étape importante à valeur ajoutée, ce qui accroît davantage les implications commerciales potentielles, y compris les possibilités de licences et les opportunités de partenariat pour CaPre<sup>MD</sup>. Acasti s'est engagé à bâtir un portefeuille mondial de brevets afin d'assurer une protection durable et globale, tout en sauvegardant de précieuses opportunités d'expansion du marché.

### **Activités**

Au cours de l'exercice terminé le 29 février 2016 et du trimestre terminé le 31 mai 2016, Acasti a réalisé des progrès dans le cadre de son programme de recherche et développement de produit pharmaceutique, allant de l'avant avec le développement de son médicament candidat sur ordonnance, le CaPre<sup>MD</sup>. Ces progrès sont résumés ci-dessous.

## **Le point sur les essais cliniques – CaPre<sup>MD</sup>**

### Essai TRIFECTA

L'essai TRIFECTA, un essai de douze semaines randomisé, contrôlé contre placebo, à double insu et doses multiples, vise à évaluer l'innocuité et l'efficacité du CaPre<sup>MD</sup> à des doses de 1,0 g ou de 2,0 g relativement à la gestion des taux de triglycérides plasmatiques, comparativement à l'administration d'un placebo à des patients atteints d'hypertriglycéridémie de faible à grave. Un total de 387 patients a été randomisé et 365 patients ont terminé l'étude de 12 semaines, ce qui correspondait au nombre de patients évaluables ciblé. Parmi cette population, environ 90 % souffrait d'une hypertriglycéridémie légère à modérée, avec un taux initial de triglycérides allant de 200 à 499 mg/dL (2,28 à 5,69 mmol/L). Le reste du groupe présentait un taux de triglycérides initial très élevé, entre 500 et 877 mg/dL (> 5,7 et < 10 mmol/L). Environ 30 % des patients prenaient des médicaments hypolipémiants, tels que les statines, et approximativement 10 % étaient diabétiques.

Tout comme l'essai COLT, l'essai TRIFECTA a pour objectif principal d'évaluer l'effet du CaPre<sup>MD</sup> sur les taux de triglycérides plasmatiques chez les patients présentant des taux de triglycérides d'entre 2,28 et 10,0 mmol/L (de 200 à 877 mg/dL) et d'évaluer la tolérabilité et l'innocuité du CaPre<sup>MD</sup>. Les objectifs secondaires de l'essai TRIFECTA consistent à évaluer l'effet du CaPre<sup>MD</sup> sur les taux de triglycérides plasmatiques chez les patients présentant des taux de triglycérides d'entre 2,28 et 5,69 mmol/L (de 200 et 499 mg/dL); à évaluer la relation dose-réponse sur les taux de triglycérides plasmatiques chez les patients présentant des taux de triglycérides d'entre 5,7 et 10 mmol/L (de 500 à 877 mg/dL); à évaluer l'effet du CaPre<sup>MD</sup> sur les taux de LDL-C plasmatiques (mesure directe), les taux plasmatiques de HDL-C plasmatiques, les taux de cholestérol non HDL-C, les taux de hs-CRP et l'indice oméga-3 chez les patients atteints d'hypertriglycéridémie de faible à modérée et d'hypertriglycéridémie grave.

Au cours de l'exercice 2016, la Société a obtenu toutes les données de son essai clinique TRIFECTA, lesquelles confirmaient et soutenaient les résultats positifs de la phase II de TRIFECTA annoncés en septembre 2014 à l'égard de l'innocuité et de l'efficacité de CaPre<sup>MD</sup> pour le traitement de patients présentant une hypertriglycéridémie. Le critère principal de l'essai TRIFECTA a été satisfait, les patients prenant des doses de 1 gramme ou de 2 grammes de CaPre<sup>MD</sup> affichant une réduction moyenne des triglycérides statistiquement significative et ajustée en fonction du placebo par rapport au taux initial. Par ailleurs, des effets positifs au titre d'autres marqueurs clés de cholestérol ont été annoncés, y compris des légères augmentations du HDL-C (bon cholestérol), de l'absence d'effet néfaste sur le LDL-C (mauvais cholestérol) et de l'absence de préoccupation en ce qui concerne l'innocuité.

### Essai PK

Au cours de l'exercice 2016, la Société a annoncé les premiers résultats de l'essai PK. L'essai pharmacocinétique consistait en une étude ouverte, aléatoire, multi-doses, unicentrique et réalisée en parallèle sur des volontaires sains. Quarante-deux individus, hommes et femmes d'au moins 18 ans, étaient répartis en trois groupes de 14 sujets et prenaient 1, 2 ou 4 grammes de CaPre<sup>MD</sup>, une fois par jour, 30 minutes après le petit-déjeuner. Les objectifs de l'étude étaient de déterminer le profil pharmacocinétique et l'innocuité de CaPre<sup>MD</sup> au Jour 1 après une dose unique et au Jour 14 après de multiples doses orales prises par des individus qui suivent un régime pauvre en matières grasses (régime thérapeutique basé sur un changement du mode de vie). On a également évalué l'effet d'un repas riche en matières grasses sur la biodisponibilité de CaPre<sup>MD</sup> au Jour 15. Des échantillons sanguins ont été recueillis pour déterminer les lipides EPA et DHA totaux présents dans le plasma et établir les paramètres pharmacocinétiques.

Comme prévu, les pharmacocinétiques de CaPre<sup>MD</sup> semblent être presque proportionnelles à la dose dans la tranche des doses uniques quotidiennes de 1 à 4 grammes. Après sept jours d'une dose unique quotidienne, CaPre<sup>MD</sup> avait atteint un état stable (les taux en EPA et DHA se stabilisaient). La biodisponibilité de CaPre<sup>MD</sup> n'a pas été significativement réduite lorsqu'il est pris avec un repas à faible teneur en matière grasse par rapport repas riche en graisses; un avantage important pour la gestion des patients hypertriglycéridémiques suivant un régime à faible teneur en gras. CaPre<sup>MD</sup> sera indiqué comme traitement d'appoint à l'exercice et au changement de régime alimentaire faisant ainsi partie d'un changement de style de vie pour mieux gérer l'hypertriglycéridémie. CaPre<sup>MD</sup> a été jugé sûr et bien toléré et n'a soulevé aucune préoccupation en matière d'innocuité.

Suite à la réception de données pour l'étude PK phase I et les essais cliniques de phase II, COLT et TRIFECTA, Acasti a fourni un ensemble de données à la FDA pour recevoir des directives sur les exigences du programme clinique pivot de phase III.

### Prochaines étapes

Acasti est en communication avec la FDA au sujet des prochaines étapes proposées dans le développement clinique de CaPre<sup>MD</sup>. Un tel échange devrait permettre à la FDA de fournir ses commentaires quant au plan d'Acasti et de clarifier ou de répondre à des questions spécifiques que la FDA peut avoir avant ces prochaines étapes en vue de l'essai clinique de phase III. Cet échange peut prendre la forme de communication écrite, de discussions et de rencontres potentielles en personne avec la FDA.

Acasti a l'intention d'entreprendre un essai clinique de phase III aux États-Unis, avec possiblement quelques emplacements pour des essais cliniques au Canada sur une population de patients présentant des taux de triglycérides très élevés (supérieurs ou égaux à 500 mg/dL). Du temps et des capitaux additionnels seront nécessaires pour compléter les essais cliniques de phase III et accomplir le dépôt d'une demande de drogue nouvelle (« NDA ») en vue d'obtenir l'approbation du CaPre<sup>MD</sup> aux États-Unis par la FDA avant de pouvoir le commercialiser. Il est possible que l'approbation initiale obtenue soit en vue de traiter l'hypertriglycéridémie sévère seulement.

Acasti entend poursuivre la voie réglementaire pour CaPre<sup>MD</sup> en vertu de l'article 505(b)(2) de la Loi fédérale sur les aliments, les médicaments et les cosmétiques des États-Unis et mène une étude comparative de biodisponibilité, comparant CaPre<sup>MD</sup> à un médicament de prescription d'oméga-3 comme un moyen d'établir un pont scientifique entre les deux. Cela aidera à déterminer la faisabilité d'une voie réglementaire 505(b)(2), tout en optimisant également la conception de protocole d'un essai de phase III. La voie d'approbation de 505(b)(2) a été utilisée par de nombreuses autres entreprises et les experts d'Acasti en réglementation et en études cliniques croient qu'une telle stratégie est mieux pour CaPre<sup>MD</sup>. Cela devrait permettre à Acasti d'optimiser l'avancement de CaPre<sup>MD</sup> tout en profitant d'importantes données cliniques et non cliniques déjà disponibles d'un autre médicament d'ordonnance oméga-3 approuvé par la FDA. De plus, cela devrait réduire les coûts prévus et rationaliser le programme global de développement de CaPre<sup>MD</sup> requis pour appuyer le dépôt d'une demande NDA.

La finalisation et la réalisation du plan global de développement d'Acasti et du programme définitif de la phase III y compris les coûts et les échéanciers dépendent des commentaires et directives de la FDA. Acasti a reçu une réponse favorable de la FDA sur le programme de développement clinique de CaPre<sup>MD</sup>. Par conséquent, Acasti a soumis un amendement à la présente demande de drogue nouvelle de recherche (DNR) pour commencer une étude pivot comparative de biodisponibilité tout en continuant à travailler en étroite collaboration avec la FDA afin de s'assurer que la Société est alignée avec leur point de vue sur le développement clinique de CaPre<sup>MD</sup>.

Comme prévu, Acasti a initié et a récemment complété l'inscription des sujets sous réserve de l'étude de rapprochement de biodisponibilité. Acasti attend les résultats de l'étude avant la fin de l'année qui devraient confirmer la voie réglementaire choisie par Acasti.

### **Autres faits nouveaux**

Le 1<sup>er</sup> mars 2016, Acasti a annoncé la démission de Jerald D. Wenker, Harlan W. Waksal, Adrian Montgomery et Reed V. Tuckson comme administrateurs de la Société effective au 29 février 2016. À pareille date, Acasti a annoncé la nomination du Dr. Roderick Carter en tant que président exécutif du conseil d'administration et Pierre Fitzgibbon à titre de membre du conseil de la Société.

Le 22 mars 2016, Acasti a reçu un avis de déficience du NASDAQ confirmant que la Société ne respecte plus le règlement 5605 de NASDAQ qui requiert que le comité d'audit soit constitué d'un minimum de trois administrateurs indépendants. Conformément au règlement 5605 (c) (4), le NASDAQ a accordé à Acasti une période de grâce pour respecter les conditions de composition du comité d'audit, période se terminant au plus tard le 29 août 2016. Acasti prévoit satisfaire aux exigences d'inscription par la nomination du nouveau conseil d'administration à la prochaine assemblée générale annuelle des actionnaires qui se tiendra le 12 juillet 2016.

Acasti a nommé Mme Jan D'Alvise en tant que présidente et chef de la direction à compter du 1<sup>er</sup> juin 2016 et Mme D'Alvise a été nommée pour se joindre au conseil d'administration.

Mme D'Alvise est une dirigeante accomplie ayant de l'expérience dans des grandes entreprises multinationales, publiques, ainsi que dans les start-ups privées dans l'industrie des sciences de la vie. Son parcours exceptionnel comprend des rôles de leader dans l'ensemble du cycle de vie de l'entreprise, du démarrage à la commercialisation et la croissance. Mme D'Alvise a établi des partenariats stratégiques de valeur substantielle et a obtenu du financement important auprès d'investisseurs institutionnels.

### **Mode de présentation des états financiers**

Au 31 mai 2016, les actifs courants de la Société de 8 641 \$ incluaient la trésorerie et les placements à court terme de 7 587 \$ provenant essentiellement du produit net de l'offre publique et du placement privé visant des actions ordinaires et des bons de souscription, lesquels ont été conclus le 3 décembre 2013 et le 7 février 2014, respectivement. Les passifs de la Société au 31 mai 2016 comprenaient essentiellement les montants à payer à des créditeurs de 1 491 \$ ainsi que les passifs dérivés au titre des bons de souscription de 124 \$, montant qui correspond à la juste valeur, au 31 mai 2016, des bons de souscription émis à l'intention des participants à l'offre publique de la Société. Les bons de souscription faisant partie des Unités constituent des passifs dérivés (les « passifs dérivés au titre des bons de souscription ») aux fins comptables étant donné que le prix d'exercice est libellé dans une autre monnaie que la monnaie fonctionnelle de la Société. Les passifs dérivés au titre des bons de souscription seront réglés en actions ordinaires de catégorie A. La juste valeur des bons de souscription émis a été établie à 0,58 \$ le bon de souscription à la date d'émission et à 0,07 \$ le bon de souscription au 31 mai 2016. La juste valeur des bons de souscription est réévaluée chaque date de clôture.

La Société est exposée à un certain nombre de risques liés au développement fructueux de nouveaux produits et à leur commercialisation, à la réalisation de ses études cliniques et aux résultats de ces dernières, à l'atteinte des objectifs de développement prescrits par Neptune dans son contrat de licence et à la conclusion d'alliances stratégiques. La Société a subi des pertes d'exploitation et a engagé des sorties de trésorerie considérables liées à l'exploitation depuis sa création. Jusqu'à maintenant, la Société a financé ses activités au moyen d'offres publiques et de placements privés visant des actions ordinaires, de fonds provenant de sa société mère, des produits tirés de l'exercice de bons de souscription, de droits et d'options ainsi que de crédits d'impôt à la recherche. Pour atteindre les objectifs aux termes de son plan d'affaires, la Société prévoit mobiliser les capitaux nécessaires. Il est prévu que les produits développés par la Société nécessiteront l'approbation de la FDA des États-Unis et d'organismes équivalents à l'étranger avant que leur vente ne soit permise. La capacité de la Société d'exercer des activités rentables dans l'avenir dépendra de bon nombre de facteurs qui échappent au contrôle de la Société.

Au 31 mai 2016, les passifs à court terme de la Société et le montant des charges prévues pour la recherche et développement de la phase III de son médicament candidat excèdent considérablement les actifs à court terme. La Société prévoit bénéficier du soutien continu de Neptune en termes de ressources partagées pour poursuivre son exploitation. La continuité de ce soutien est hors du contrôle de la Société. Si la Société ne reçoit pas le soutien de sa société mère ou si

elle n'obtient pas de financement additionnel, elle risque de ne pas pouvoir réaliser ses actifs et s'acquitter de ses passifs dans le cours normal de ses activités. Par conséquent, il existe une incertitude substantielle quant à la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, et à réaliser ses actifs et s'acquitter de ses passifs dans le cours normal de ses activités. La direction croit que la Société sera en mesure d'obtenir du financement additionnel.

Les états financiers pour la période de trois mois terminée le 31 mai 2016 ont été établis selon l'hypothèse de la continuité de l'exploitation qui suppose que la Société poursuivra ses activités dans un avenir prévisible et sera en mesure de réaliser ses actifs et de s'acquitter de ses passifs et engagements dans le cours normal de ses activités. Les états financiers n'incluent pas d'ajustements aux valeurs comptables, ni au classement des actifs et passifs et produits et charges, qui pourraient s'avérer nécessaires si l'hypothèse de la continuité de l'exploitation n'était plus valide pour les états financiers.

## PRINCIPALES INFORMATIONS FINANCIÈRES

(en milliers de dollars, sauf les données par action)

	Périodes de trois mois terminées les	
	31 mai 2016	31 mai 2015
	\$	\$
Perte d'exploitation non-IFRS <sup>1)</sup>	(2 286)	(1 946)
Perte nette et résultat global	(3 154)	(966)
Perte par action de base et diluée	(0,29)	(0,09)
Actif total	25 746	35 158
Fonds de roulement <sup>2)</sup>	7 150	15 824
Total des passifs financiers non courants	124	649
Total des capitaux propres	24 131	32 338

- 1) La perte d'exploitation non-IFRS (soit la perte d'exploitation avant les intérêts, l'impôt et les amortissements) n'a pas de sens normalisé en vertu des IFRS. Un rapprochement de cette mesure et de la perte nette de la Société est présenté ci-après.
- 2) Le fonds de roulement est présenté à titre indicatif seulement et représente une mesure de la santé financière à court terme de la Société utilisée surtout par le milieu financier. On obtient le fonds de roulement en retranchant les passifs courants des actifs courants. Il n'a pas de sens normalisé en vertu des IFRS, et ne pourrait donc pas être comparable à des mesures du même type présentées par d'autres sociétés ouvertes.

## RAPPROCHEMENT DE LA PERTE NETTE À LA PERTE D'EXPLOITATION NON-IFRS

(en milliers de dollars)

	Périodes de trois mois terminées les	
	31 mai 2016	31 mai 2015
	\$	\$
Perte nette	(3 154)	(966)
<b>Ajouter (déduire)</b>		
Produits financiers	287	86
Revenus d'intérêt	(59)	(22)
Changement dans la juste valeur d'instruments financiers dérivés	(33)	(1 708)
Amortissement	609	588
Rémunération à base d'actions	64	76
Perte d'exploitation non-IFRS	(2 286)	(1 946)

Les charges financières des périodes de trois mois terminées les 31 mai 2016 et 2015 comprennent une perte de change de 274 \$ et de 85 \$, respectivement, principalement attribuable aux placements à court terme de la Société libellés en dollars américains, lesquels se chiffraient respectivement à 4 727 \$ et à 12 007 \$ au 31 mai 2016 et au 31 mai 2015.

Les passifs dérivés liés aux bons de souscription ont diminué en raison du recul du cours des actions de la Société, lequel a donné lieu à un profit porté aux résultats.

La diminution de la charge de rémunération à base d'actions pour la période de trois mois terminée le 31 mai 2016 est imputable aux attributions de 2012 dont les droits sont entièrement acquis.

**PRINCIPALES INFORMATIONS FINANCIÈRES TRIMESTRIELLES**

(en milliers de dollars, sauf les données par action)

	31 mai 2016 \$	29 février 2016 \$	30 novembre 2015 \$	31 août 2015 \$
Revenus provenant des ventes	3	21	5	7
Perte d'exploitation non-IFRS	(2 286)	(1 163)	(1 988)	(1 485)
Perte nette	(3 154)	(1 919)	(2 191)	(1 241)
Perte par action de base et diluée	(0,29)	(0,18)	(0,20)	(0,12)

	31 mai 2015 \$	28 février 2015 \$	30 novembre 2014 \$	31 août 2014 \$
Revenus provenant des ventes	5	178	29	8
Perte d'exploitation non-IFRS	(1 946)	(2 263)	(2 099)	(2 449)
(Perte nette) bénéfice net	(966)	(2 311)	3 012	(3 712)
(Perte) bénéfice par action de base et dilué(e)	(0,09)	(0,21)	0,28	(0,35)

La perte nette du trimestre terminé le 31 mai 2016 inclut des charges financières de 287\$ comprenant un intérêt de 13\$ et une perte de change de 274\$, partiellement contrebalancée par un gain dû à la variation de la juste valeur des passifs dérivés au titre de bons de souscription de 33\$. La perte nette pour le trimestre terminé le 29 février 2016 inclut un gain dû à la variation de la juste valeur des passifs dérivés au titre de bons de souscription de 114\$, une perte de dépréciation de 339\$ relative aux brevets et un produit financier de 175\$ incluant un gain de change de 134\$. La perte nette pour le trimestre terminé le 30 novembre 2015 inclut un gain non réalisé résultant de la variation de la juste valeur des passifs dérivés au titre de bons de souscription de 355\$ et un gain de change de 84\$. La perte nette pour le trimestre terminé le 31 août 2015 inclut un gain non réalisé résultant de la variation de la juste valeur des passifs dérivés au titre de bons de souscription de 24\$ et un gain de change de 890\$.

La perte nette du trimestre terminé le 31 mai 2015 inclut des charges financières de 86\$ attribuable principalement à une perte de change de 85\$, laquelle est partiellement contrebalancée par un gain dû à la variation de la juste valeur des passifs dérivés au titre de bons de souscription de 1 708\$. La perte nette pour le deuxième et quatrième trimestre de 2015 est principalement attribuable à la variation de la juste valeur des passifs dérivés au titre de bons de souscription de 318\$ et 703\$ respectivement. Le revenu net du troisième trimestre de 2015 est principalement attribuable au gain résultant de la variation de la juste valeur des passifs dérivés au titre de bons de souscription de 4 634\$.

## ANALYSE DES VARIATIONS IMPORTANTES DES RÉSULTATS D'EXPLOITATION POUR LES PÉRIODES DE TROIS MOIS TERMINÉES LES 31 MAI 2016 ET 2015

### Répartition des principaux postes des états du résultat net et du résultat global pour les périodes de trois mois terminées les 31 mai 2016 et 2015

Charges de recherche et de développement (en milliers de dollars)	Périodes de trois mois terminées les	
	31 mai 2016	31 mai 2015
	\$	\$
Salaires et avantages du personnel	295	181
Rémunération à base d'actions	12	9
Contrats de recherche	1 401	692
Charges réglementaires	24	184
Études de marché	17	–
Honoraires professionnels <sup>1)</sup>	45	290
Amortissement <sup>1)</sup>	609	588
Autres	15	49
Crédits d'impôt	(23)	(13)
<b>TOTAL</b>	<b>2 395</b>	<b>1 980</b>

- 1) La Société a modifié les états du résultat net et du résultat global en reclassant une dépense d'amortissement d'équipement ainsi que certains frais légaux de « Frais généraux et charges administratives » à « Charges de recherche et développement » afin de refléter de façon plus appropriée la manière dont les avantages économiques sont tirés de ces dépenses, donnant lieu à un reclassement de 634 \$ pour la période de trois mois terminée le 31 mai 2015.

Charges générales et administratives (en milliers de dollars)	Périodes de trois mois terminées les	
	31 mai 2016	31 mai 2015
	\$	\$
Salaires et avantages du personnel	195	174
Frais administratifs	75	155
Rémunération à base d'actions	52	67
Honoraires professionnels	136	88
Vente et commercialisation	4	8
Relations avec les investisseurs	3	75
Loyer	29	25
Autres	72	39
<b>TOTAL</b>	<b>566</b>	<b>631</b>

### Perte d'exploitation avant les intérêts, l'impôt et les amortissements (perte d'exploitation non-IFRS)

La perte d'exploitation non-IFRS a augmenté de 340 \$ pour la période de trois mois terminée le 31 mai 2016 pour s'établir à 2 286 \$, comparativement à 1 946 \$ pour la période de trois mois terminée le 31 mai 2015, essentiellement en raison de la hausse des charges de recherche et de développement, plus particulièrement en raison des contrats de recherche, avant la prise en considération de la rémunération à base d'actions et des amortissements.

Les charges de recherche et de développement ont augmenté de 391 \$ avant la prise en considération de la rémunération à base d'actions et des amortissements. Cette hausse s'explique principalement par l'augmentation des salaires et des avantages du personnel de 114 \$, de 709 \$ des contrats de recherche, essentiellement contrebalancée par les diminutions des charges réglementaires de 160 \$, des honoraires professionnels de 245 \$ et des autres charges de 34 \$. L'augmentation de 709 \$ dans les contrats de recherche est due aux hausses de l'étude clinique de biodisponibilité ainsi qu'au

développement de procédé pharmaceutique et analytique ainsi que la mise à l'échelle du contrôle manufacturier chimique (« CMC »).

La diminution des charges générales et administratives de 50 \$ avant la prise en considération de la rémunération à base d'actions et des amortissements s'explique principalement par la diminution des salaires et avantages du personnel de 134 \$, des relations avec les investisseurs de 72 \$, essentiellement contrebalancée par les augmentations des frais administratifs de 75 \$, des honoraires professionnels de 48 \$ et des autres frais de 33 \$.

### Perte nette

La Société a réalisé une perte nette, pendant la période de trois mois terminée le 31 mai 2016, de 3 154 \$, ou 0,29 \$ par action, comparativement à une perte nette de 966 \$, ou 0,09 \$ par action, pour la période de trois mois terminée le 31 mai 2015. Ces résultats découlent essentiellement des facteurs susmentionnés dans la rubrique « Perte d'exploitation non-IFRS », plus particulièrement en raison de l'augmentation des contrats de recherche de 709 \$ de même que de la réduction du gain de 1 677 \$ sur la valeur des passifs dérivés au titre des bons de souscription.

## LIQUIDITÉS ET RESSOURCES EN CAPITAL

### Structure du capital social

(en milliers de dollars)

Le capital social autorisé est composé d'un nombre illimité d'actions des catégories A, B, C, D et E sans valeur nominale. Les actions émises et entièrement libérées, les options sur actions, les unités d'actions avec restrictions et les bons de souscription s'établissaient comme suit :

	31 mai 2016	29 février 2016
Actions de catégorie A avec droit de vote, participantes et sans valeur nominale	10 712 038	10 712 038
Options sur actions attribuées et en circulation	1 196 551	454 151
Bons de souscription de série 8 pouvant être exercés à 1,50 \$ US jusqu'au 3 décembre 2018 <sup>1)</sup>	1 840 000	1 840 000
Bons de souscription de série 9 pouvant être exercés à 16,00 \$ jusqu'au 3 décembre 2018	161 654	161 654
<b>Nombre total dilué d'actions</b>	<b>13 910 243</b>	<b>13 167 843</b>

1) Total de 18 400 000 unités, 10 bons de souscriptions doivent être exercés pour un total de 15,00 \$ US pour obtenir une action de la Société.

## Flux de trésorerie et situation financière pour les périodes de trois mois terminées les 31 mai 2016 et 2015

### Activités d'exploitation

Pour les périodes de trois mois terminées les 31 mai 2016 et 2015, les activités d'exploitation de la Société ont engendré, respectivement, des baisses de 2 434 \$ et de 964 \$ des liquidités. La baisse des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation pour les périodes de trois mois terminées les 31 mai 2016 et 2015 est essentiellement attribuable à la hausse de la perte nette après ajustements au titre des éléments hors trésorerie, tel qu'il est expliqué à la rubrique ci-devant portant sur la perte d'exploitation non-IFRS en outre l'augmentation des contrats de recherche payés d'avance de 393 \$ et de 365 \$ au titre des paiements des fournisseurs et autres crédetes.

### Activités d'investissement

Pour les périodes de trois mois terminées les 31 mai 2016 et 2015, les activités d'investissement de la Société ont généré, respectivement, une hausse des liquidités de 516 \$ et une baisse des liquidités de 883 \$. La hausse des liquidités générées par les activités d'investissement durant la période de trois mois terminée le 31 mai 2016 est surtout attribuable à l'échéance de placements à court terme de 9 378 \$, contrebalancée par des acquisitions de placements à court terme de

8 363 \$ et de matériel de 512 \$. La hausse des liquidités générées par les activités d'investissement durant la période de trois mois terminée le 31 mai 2015 est surtout attribuable à l'échéance de placements à court terme de 1 000 \$, contrebalancée par des acquisitions d'équipement de 129 \$.

### Activités de financement

Pour les périodes de trois mois terminées les 31 mai 2016 et 2015, les activités de financement de la Société ont généré une baisse des liquidités de 13 \$ et de 1 \$, respectivement dû aux intérêts payés.

Dans l'ensemble, la trésorerie de la Société a diminué de 1 636 \$ et de 86 \$, respectivement, pendant les périodes de trois mois terminées les 31 mai 2016 et 2015. Au 31 mai 2016, les liquidités, composées de la trésorerie et des placements à court terme, totalisaient 7 587 \$. Il y a lieu de se reporter à la rubrique « Mode de présentation des états financiers » pour en savoir davantage sur la situation financière de la Société.

Le 7 janvier 2016, Neptune a annoncé l'acquisition de Biodroga Nutraceutiques Inc. Dans le cadre de cette transaction, la Société a accepté de supporter Neptune en accordant à la banque un gage de recours limité de 2 millions de dollars afin de garantir en partie le financement requis pour cette transaction. En conséquence, les montants correspondants devraient être considérés comme un placement à court terme réservé pour la Société jusqu'à ce qu'il soit libéré par la banque ou réduit par Neptune. Neptune a l'intention de libérer le montant restreint d'ici le prochain exercice financier.

Jusqu'à maintenant, la Société a financé ses activités au moyen d'offres publiques et de placements privés visant des actions ordinaires, des fonds avancés par sa société mère, du produit tiré de l'exercice de bons de souscription, de droits et d'options, ainsi que de crédits d'impôt à la recherche. Acasti continue d'utiliser les sommes obtenues lors de l'offre publique et du placement privé aux essais cliniques courants et futurs de Capre<sup>MD</sup>. La rentabilité future de la Société repose sur des facteurs tels que le succès des essais cliniques, les approbations par les organismes de réglementation des produits développés par la Société, la capacité de la Société à commercialiser, vendre et distribuer ses produits avec succès de même que la capacité d'obtenir le financement nécessaire pour y arriver. La Société est d'avis que sa trésorerie et ses placements à court terme disponibles et que ses produits d'intérêts et crédits d'impôt à la recherche prévus ne devraient pas suffire à financer ses activités et ses besoins en capital au cours des douze mois à venir. La Société prévoit bénéficier du soutien continu de Neptune en termes de ressources partagées pour poursuivre son exploitation. La direction croit que la Société sera en mesure d'obtenir du financement additionnel.

### Situation financière

(en milliers de dollars)

Le tableau ci-dessous explique en détail les variations importantes de l'état de la situation financière au 31 mai 2016 comparativement au 29 février 2016 :

Postes	Augmentation (diminution)	Explications
Trésorerie	(1 636)	Se reporter au tableau des flux de trésorerie
Placements à court terme	(1 247)	Échéance de placements à court terme
Clients et autres débiteurs	(198)	Paiements reçus
Crédits d'impôt à recevoir	23	Augmentation du recevable
Charges payées d'avance	370	Augmentation des charges et contrats de recherche
Immobilisations corporelles	493	Acquisition
Immobilisation incorporelle	(581)	Amortissement
Fournisseurs et autres créditeurs	365	Augmentation des charges et des contrats recherche
Montant à payer à la société mère	(15)	Paiements reçus
Passifs dérivés au titre des bons de souscription	(33)	Variation de la juste valeur

**Obligations contractuelles, accords hors état de la situation financière et engagements**

La Société n'a pas conclu d'accords hors état de la situation financière à l'exception des engagements suivants. Au 31 mai 2016, les passifs de la Société s'établissaient à 1 615 \$, dont une tranche de 1 491 \$ est exigible au cours des douze prochains mois et une tranche de 124 \$ a trait à un passif dérivé au titre de bons de souscription qui sera réglé sous forme d'actions.

Le tableau qui suit présente un sommaire des obligations contractuelles au 31 mai 2016 :

	Total	Moins de 1 an
	\$	\$
Créditeurs	1 491	1 491
Contrats de recherche et de développement	2 711	2 711
Obligation d'achat d'équipement	2 001	2 001
<b>Total</b>	<b>6 203</b>	<b>6 203</b>

Les engagements importants au 31 mai 2016 sont présentés ci-dessous.

**Accords de recherche et de développement**

Dans le cours normal des activités, la Société a conclu des accords avec divers partenaires et fournisseurs les obligeant à réaliser des projets de recherche ainsi qu'à fabriquer certains produits. La Société s'est réservé certains droits relativement à ces projets.

La Société a entrepris des projets de recherche et de développement qui seront réalisés pendant une période de 12 à 24 mois à un coût total de 6 653 \$, dont une tranche de 3 292 \$ a été payée jusqu'à maintenant. Au 31 mai 2016, un montant de 650 \$ était inclus au poste « Fournisseurs et autres créditeurs » à l'égard de ces projets.

La Société a conclu une entente prévoyant l'achat d'un équipement de recherche et développement pour un coût total de 2 363 \$ en vue de son approvisionnement clinique et commercial futur de CaPre<sup>MD</sup>. Au 31 mai 2016, un montant de 362 \$ a été payé à l'égard de cet équipement.

**Éventualité**

L'ancien président et chef de la direction de la Société réclame le versement d'une somme d'environ 8 500 \$ et l'émission d'instruments de capitaux propres. Comme la direction de la Société estime que ces revendications ne sont pas valides, aucune provision n'a été comptabilisée. Neptune et ses filiales ont également déposé une demande supplémentaire afin de récupérer certains montants de l'ancien président et chef de la direction. Tous les paiements fondés à base d'actions détenues par l'ancien président et chef de la direction ont été annulés au cours de l'exercice terminé le 28 février 2015.

**Transactions entre parties liées**

Neptune a facturé à la Société certaines charges qu'elle a engagées pour cette dernière et des redevances, comme suit :

	31 mai 2016	31 mai 2015
Charges de recherche et de développement	–	347
Charges générales et administratives	126	201
	<b>126</b>	<b>548</b>

Lorsque Neptune engage des frais marginaux pour le compte de la Société, elle lui facture ceux-ci directement. Les coûts engagés qui bénéficient à plus d'une entité du groupe de Neptune sont facturés au moyen d'une allocation d'une fraction

des frais engagés par Neptune qui est proportionnelle à la fraction des services ou des bénéfices estimatifs reçus par chacune des entités pour ces items. Ces frais ne comprennent pas toutes les charges engagées par Neptune pour le compte de la Société. De plus, ces frais ne représentent pas nécessairement le coût que la Société devrait autrement engager si elle ne recevait pas ces services et bénéfices au moyen des ressources partagées par Neptune ou si elle ne recevait pas de financement de Neptune.

Le 7 janvier 2016, Neptune a annoncé l'acquisition de Biodroga Nutraceutiques Inc. Dans le cadre de cette transaction, la Société a accepté de supporter Neptune en accordant à la banque un gage de recours limité de 2 millions de dollars afin de garantir en partie le financement requis pour cette transaction. En conséquence, les montants correspondants devraient être considérés comme un placement à court terme réservé pour la Société jusqu'à ce qu'il soit libéré par la banque ou réduit par Neptune. Neptune a accepté de payer à Acasti un frais annuel sur les fonds engagés à un taux annuel de (i) 9% au cours des six premiers mois et (ii) 11% pour la durée restante de l'entente. La Société a comptabilisé des produits d'intérêts d'un montant de 45 246 \$ au cours de la période de trois mois terminée le 31 mai 2016.

Le 7 janvier 2016, la Société a conclu une entente de licence non-exclusive de trois ans avec la société mère afin que Neptune commercialise Onemia®, un aliment médical. En contrepartie, Neptune paiera une royauté à Acasti de 17,5% des ventes nettes faites par Neptune. Aucun produit de royautés n'a été comptabilisé au cours de la période de trois mois terminée le 31 mai 2016.

Le montant à recevoir/à payer à la société mère n'a pas de date d'échéance précise aux fins de paiement ou de remboursement et ne porte pas intérêt.

Le personnel clé de direction de la Société comprend les membres du conseil d'administration de la Société et du parent et certains dirigeants. Ils contrôlent 1 % des actions avec droit de vote de la Société. Il y a lieu de se reporter à la note 10 afférente aux états financiers pour obtenir des informations concernant la rémunération du personnel clé de direction.

### **Future modification comptable**

Les méthodes comptables et conventions d'évaluations qui ont été appliquées dans les états financiers intermédiaires sont les mêmes que celles que la Société a appliquées dans ses états financiers pour l'exercice terminé le 29 février 2016.

Nouvelle norme et interprétation n'ayant pas encore été adoptée :

#### Instrument financiers

Le 24 juillet 2014, l'International Accounting Standards Board (« IASB ») a publié la version définitive de l'IFRS 9, *Instrument financiers*, qui porte sur le classement et l'évaluation des actifs et passifs financiers, la dépréciation et la comptabilité de couverture, afin de remplacer l'IAS 39, *Instrument financiers : comptabilisation et évaluation*. L'IFRS 9 entre en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018, l'adoption anticipée étant permise. La Société n'a pas encore évalué l'incidence de l'adoption de l'IFRS 9, et n'a pas l'intention de procéder à l'adoption anticipée de l'IFRS 9 lors de l'établissement de ses états financiers.

### **CONTRÔLES ET PROCÉDURES**

Conformément au Règlement 52-109 des Autorités canadiennes en valeurs mobilières, nous avons déposé des attestations signées par une personne dont les fonctions sont semblables à celles du chef de la direction, et par le chef de la direction financière portant notamment sur la conception des contrôles et des procédures de communication de l'information et sur la conception du contrôle interne à l'égard de l'information financière.

### **Modifications du contrôle interne à l'égard de l'information financière**

Au cours du trimestre terminé le 31 mai 2016, il n'y a eu aucun changement du contrôle interne à l'égard de l'information financière qui a eu ou qui pourrait raisonnablement avoir une incidence importante sur ce contrôle.

### **Facteurs de risque**

Un investissement dans les titres de la Société présente un degré élevé de risque. Les informations contenues dans les états financiers pour les périodes de trois mois terminées les 31 mai 2016 et 2015 et dans le présent rapport de gestion devraient être lues conjointement avec tous les documents publics de la Société et de la société mère. Plus particulièrement, les investisseurs potentiels devraient évaluer attentivement les risques et les incertitudes décrits dans les documents déposés par la Société auprès des organismes de réglementation des valeurs mobilières, y compris ceux décrits à la rubrique « Facteurs de risque » dans son prospectus simplifié et ses suppléments de prospectus ainsi que dans sa plus récente notice annuelle, lesquels sont disponibles sur le site Web de SEDAR, à [www.sedar.com](http://www.sedar.com), et sur le site Web de EDGAR, à [www.sec.gov/edgar.shtml](http://www.sec.gov/edgar.shtml).

D'autres risques et incertitudes, y compris ceux que la Société ne connaît pas ou qu'elle juge non significatifs à l'heure actuelle, pourraient aussi influencer défavorablement sur les activités, la situation financière, les liquidités, les résultats d'exploitation et les perspectives de la Société.

### **Informations supplémentaires**

Des informations supplémentaires et à jour sur la Société et sa société mère, Neptune Technologies & Bioressources Inc., sont disponibles sur le site Web de SEDAR, à [www.sedar.com](http://www.sedar.com), et sur le site Web de EDGAR, à [www.sec.gov/edgar.shtml](http://www.sec.gov/edgar.shtml).

Au 11 juillet 2016, le nombre d'actions de catégorie A émises par la Société et en circulation totalise 10 712 038. Il y a également 1 055 801 options sur actions et 18 561 654 bons de souscription de série 8 et 9 en circulation.